



**Département de l'Yonne
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 13 mars 2023, à 17 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

52 Conseillers Communautaires présents : Angélo ARÉNA, Florence BAGNARD, Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Alain COMMARET (arrivée à l'OJ n°5/1), Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY (arrivée à l'OJ n°6/6), Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Arnaud GUYARD, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n°7), Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER (arrivée à l'OJ n°5/2), Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Françoise LAURENT, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET (arrivée à l'OJ n°5/2), Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Monique MILLEREAUX, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Sylvie SOILLY, Joël TISSIER, Philippe VEYSSIÈRE (arrivée à l'OJ n°6/2) et Emmanuel ZEHNDER.

12 Conseillers titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote : Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Gérard GUYARD a donné pouvoir à Alain GUITTET, Éric JODELET a donné pouvoir à Gérard DELORME, Philippe LENOIR a donné pouvoir à Arnaud GUYARD, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Gérard PAILLARD a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Nicolas ROBERT a donné pouvoir à Jean-Luc BEZOUT, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD, Didier SWIATKOWSKI a donné pouvoir à Olivier BERTRAND, Louis VIGOUREUX a donné pouvoir à Éric BOUBAKER, Élise VILLIERS a donné pouvoir à Chantal HOCHART et Alain VITEAU a donné pouvoir à Michel BRICAGE.

2 Conseillères titulaires arrivées en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Aurélie FARCY a donné pouvoir à Agnès JOREAU (jusqu'à l'OJ n° 6/5 inclus) et Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Léa COIGNOT (jusqu'à l'OJ n° 6/6 inclus).

4 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Damien BRIZARD, Jean-Claude LANDRIER, Sonia PATOURET-DUMAY et Catherine PRÉVOST.

3 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Myriam GILLET-ACCART et Julien MILLOT.

8 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Arnaud GUYARD et Chantal HOCHART.

4 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Jean-Luc BEZOUT, Éric BOUBAKER, Michel BRICAGE et Dominique MILLIARD.

Date de la convocation	6 mars 2023
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	52
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	8
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	4

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2023-12

Objet : Construction de la déchetterie de SAINT-BRANCHER « Avenant avec l'entreprise LES CHARPENTIER DU MORVAN »

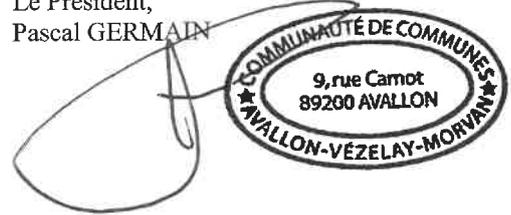
Dans le cadre du marché des travaux de la construction de la déchetterie de SAINT-BRANCHER et selon les explications apportées en cours de séance, le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour l'autoriser à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise LES CHARPENTIER DU MORVAN SARL sise 89200 MAGNY pour une plus-value de 1 651,48 euros HT, soit un nouveau montant du marché arrêté à 21 054,58 euros HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise LES CHARPENTIERES DU MORVAN SARL sise 89200 MAGNY pour une plus-value de 1 651,48 euros HT, soit un nouveau montant du marché arrêté à 21 054,58 euros HT.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,
Camille BOÉRIO

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN



Département de l'Yonne
Canton d'Avallon

COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le lundi 13 mars 2023, à 17 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

52 Conseillers Communautaires présents : Angélo ARÉNA, Florence BAGNARD, Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Alain COMMARET (arrivée à l'OJ n°5/1), Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY (arrivée à l'OJ n°6/6), Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Arnaud GUYARD, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n°7), Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER (arrivée à l'OJ n°5/2), Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Françoise LAURENT, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET (arrivée à l'OJ n°5/2), Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Monique MILLEREAUX, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Sylvie SOILLY, Joël TISSIER, Philippe VEYSSIÈRE (arrivée à l'OJ n°6/2) et Emmanuel ZEHNDER.

12 Conseillers titulaires excusés avant donné un pouvoir de vote : Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Gérard GUYARD a donné pouvoir à Alain GUITTET, Éric JODELET a donné pouvoir à Gérard DELORME, Philippe LENOIR a donné pouvoir à Arnaud GUYARD, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Gérard PAILLARD a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Nicolas ROBERT a donné pouvoir à Jean-Luc BEZOUT, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD, Didier SWIATKOWSKI a donné pouvoir à Olivier BERTRAND, Louis VIGOUREUX a donné pouvoir à Éric BOUBAKER, Élise VILLIERS a donné pouvoir à Chantal HOCHART et Alain VITEAU a donné pouvoir à Michel BRICAGE.

2 Conseillères titulaires arrivées en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Aurélie FARCY a donné pouvoir à Agnès JOREAU (jusqu'à l'OJ n° 6/5 inclus) et Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Léa COIGNOT (jusqu'à l'OJ n° 6/6 inclus).

4 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Damien BRIZARD, Jean-Claude LANDRIER, Sonia PATOURET-DUMAY et Catherine PRÉVOST.

3 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Myriam GILLET-ACCART et Julien MILLOT.

8 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Arnaud GUYARD et Chantal HOCHART.

4 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Jean-Luc BEZOUT, Éric BOUBAKER, Michel BRICAGE et Dominique MILLIARD.

Date de la convocation	6 mars 2023
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	52
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	8
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	4

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2023-13

Objet : Construction de la déchetterie de SAINT-BRANCHER « Avenants avec l'entreprise COLAS »

Dans le cadre du marché des travaux de la construction de la déchetterie de SAINT-BRANCHER et selon les explications apportées en cours de séance, le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour l'autoriser à signer deux avenants avec l'entreprise COLAS France sise 89380 APOIGNY :

- L'avenant n°1 pour l'ajout de prix supplémentaires au bordereau de prix unitaires pour des prestations modifiées,
- L'avenant n°2 pour une value-plus de 6 401,25 euros HT,

Soit un nouveau montant du marché arrêté 560 765,87 euros HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, AUTORISE le Président à signer deux avenants avec l'entreprise COLAS France sise 89380 APPOIGNY :

- **L'avenant n°1 pour l'ajout de prix supplémentaires au bordereau de prix unitaires pour des prestations modifiées,**
 - **L'avenant n°2 pour une value-plus de 6 401,25 euros HT,**
- Soit un nouveau montant du marché arrêté 560 765,87 euros HT.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,
Camille BOÉRIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN



Département de l'Yonne
Canton d'Avallon

COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le lundi 13 mars 2023, à 17 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

52 Conseillers Communautaires présents : Angélo ARÉNA, Florence BAGNARD, Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Alain COMMARET (arrivée à l'OJ n°5/1), Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY (arrivée à l'OJ n°6/6), Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Arnaud GUYARD, Christian GUYOT, Jamilah HABSOU, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n°7), Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER (arrivée à l'OJ n°5/2), Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Françoise LAURENT, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET (arrivée à l'OJ n°5/2), Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Monique MILLEREAUX, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Sylvie SOILLY, Joël TISSIER, Philippe VEYSSIÈRE (arrivée à l'OJ n°6/2) et Emmanuel ZEHNDER.

12 Conseillers titulaires excusés avant donné un pouvoir de vote : Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Gérard GUYARD a donné pouvoir à Alain GUITTET, Éric JODELET a donné pouvoir à Gérard DELORME, Philippe LENOIR a donné pouvoir à Arnaud GUYARD, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Gérard PAILLARD a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Nicolas ROBERT a donné pouvoir à Jean-Luc BEZOUT, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD, Didier SWIATKOWSKI a donné pouvoir à Olivier BERTRAND, Louis VIGOUREUX a donné pouvoir à Éric BOUBAKER, Élise VILLIERS a donné pouvoir à Chantal HOCHART et Alain VITEAU a donné pouvoir à Michel BRICAGE.

2 Conseillères titulaires arrivées en cours de séance en ayant donné un pouvoir de vote : Aurélie FARCY a donné pouvoir à Agnès JOREAU (jusqu'à l'OJ n° 6/5 inclus) et Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Léa COIGNOT (jusqu'à l'OJ n° 6/6 inclus).

4 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Damien BRIZARD, Jean-Claude LANDRIER, Sonia PATOURET-DUMAY et Catherine PRÉVOST.

3 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Myriam GILLET-ACCART et Julien MILLOT.

8 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Arnaud GUYARD et Chantal HOCHART.

4 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Jean-Luc BEZOUT, Éric BOUBAKER, Michel BRICAGE et Dominique MILLIARD.

Date de la convocation	6 mars 2023
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	52
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	8
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	4

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2023-14

Objet : Ouverture de crédits sur la section d'investissement du budget principal 2023

Conformément à l'article L.612-1 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Bernard RAGAGE explique qu'une collectivité a la possibilité d'ouvrir des crédits supplémentaires pour un projet en cours dans la limite de 25 % des crédits inscrits au budget de l'année N-1. Il propose au Conseil Communautaire de délibérer pour approuver l'ouverture des crédits supplémentaires tels qu'ils sont proposés ci-dessous :

Chapitres	Intitulés	Total des crédits budgétés en 2022	Ouverture anticipée des crédits d'investissement en 2023
20	Immobilisations incorporelles	265 701,00	66 425,25
204	Subventions d'équipement	187 375,00	46 843,75
21	Immobilisations corporelles	86 334,00	21 583,50
Totaux		539 410,00	134 852,50

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, APPROUVE l'ouverture des crédits supplémentaires tels qu'ils sont proposés ci-dessous :

Chapitres	Intitulés	Total des crédits budgétés en 2022	Ouverture anticipée des crédits d'investissement en 2023
20	Immobilisations incorporelles	265 701,00	66 425,25
204	Subventions d'équipement	187 375,00	46 843,75
21	Immobilisations corporelles	86 334,00	21 583,50
Totaux		539 410,00	134 852,50

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,
Camille BOÉRIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN





**Département de l'Yonne
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 13 mars 2023, à 17 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

52 Conseillers Communautaires présents : Angélo ARÉNA, Florence BAGNARD, Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Alain COMMARET (arrivée à l'OJ n°5/1), Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY (arrivée à l'OJ n°6/6), Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Arnaud GUYARD, Christian GUYOT, Jamilah HABSOU, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n°7), Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER (arrivée à l'OJ n°5/2), Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Françoise LAURENT, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET (arrivée à l'OJ n°5/2), Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Monique MILLEREAUX, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Sylvie SOILLY, Joël TISSIER, Philippe VEYSSIÈRE (arrivée à l'OJ n°6/2) et Emmanuel ZEHNDER.

12 Conseillers titulaires excusés avant donné un pouvoir de vote : Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Gérard GUYARD a donné pouvoir à Alain GUITTET, Éric JODELET a donné pouvoir à Gérard DELORME, Philippe LENOIR a donné pouvoir à Arnaud GUYARD, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Gérard PAILLARD a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Nicolas ROBERT a donné pouvoir à Jean-Luc BEZOUT, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD, Didier SWIATKOWSKI a donné pouvoir à Olivier BERTRAND, Louis VIGOUREUX a donné pouvoir à Éric BOUBAKER, Élise VILLIERS a donné pouvoir à Chantal HOCHART et Alain VITEAU a donné pouvoir à Michel BRICAGE.

2 Conseillères titulaires arrivées en cours de séance en ayant donné un pouvoir de vote : Aurélie FARCY a donné pouvoir à Agnès JOREAU (jusqu'à l'OJ n° 6/5 inclus) et Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Léa COIGNOT (jusqu'à l'OJ n° 6/6 inclus).

4 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Damien BRIZARD, Jean-Claude LANDRIER, Sonia PATOURET-DUMAY et Catherine PRÉVOST.

3 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Myriam GILLET-ACCART et Julien MILLOT.

8 Conseillers titulaires présents avant un pouvoir de vote : Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Arnaud GUYARD et Chantal HOCHART.

4 Conseillers suppléants présents avant un pouvoir de vote : Jean-Luc BEZOUT, Éric BOUBAKER, Michel BRICAGE et Dominique MILLIARD.

Date de la convocation	6 mars 2023
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	52
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	8
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	4

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2023-15

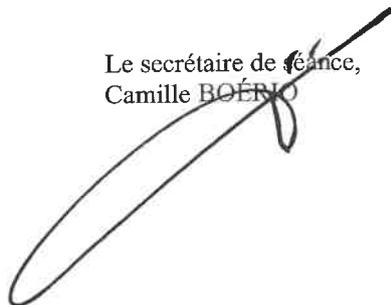
Objet : Durée d'amortissement des subventions obtenues pour le financement des travaux de réhabilitation de la piscine intercommunale d'AVALLON

Monsieur Bernard RAGAGE propose au Conseil Communautaire de délibérer pour fixer à 27 ans la durée d'amortissement des subventions obtenues pour le financement des travaux de réhabilitation de la piscine intercommunale d'AVALLON à compter de l'année 2023.

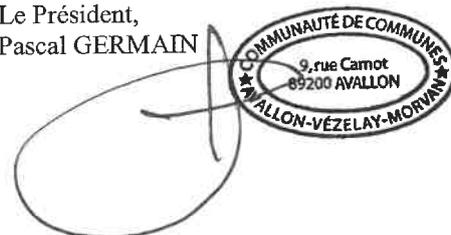
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, FIXE à 27 ans la durée d'amortissement des subventions obtenues pour le financement des travaux de réhabilitation de la piscine intercommunale d'AVALLON à compter de l'année 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,
Camille BOËRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN





**Département de l'Yonne
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 13 mars 2023, à 17 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

52 Conseillers Communautaires présents : Angélo ARÉNA, Florence BAGNARD, Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Alain COMMARET (arrivée à l'OJ n°5/1), Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY (arrivée à l'OJ n°6/6), Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Arnaud GUYARD, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n°7), Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER (arrivée à l'OJ n°5/2), Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Françoise LAURENT, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET (arrivée à l'OJ n°5/2), Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Monique MILLEREAUX, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Sylvie SOILLY, Joël TISSIER, Philippe VEYSSIÈRE (arrivée à l'OJ n°6/2) et Emmanuel ZEHNDER.

12 Conseillers titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote : Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Gérard GUYARD a donné pouvoir à Alain GUITTET, Éric JODELET a donné pouvoir à Gérard DELORME, Philippe LENOIR a donné pouvoir à Arnaud GUYARD, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Gérard PAILLARD a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Nicolas ROBERT a donné pouvoir à Jean-Luc BEZOUT, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD, Didier SWIATKOWSKI a donné pouvoir à Olivier BERTRAND, Louis VIGOUREUX a donné pouvoir à Éric BOUBAKER, Élise VILLIERS a donné pouvoir à Chantal HOCHART et Alain VITEAU a donné pouvoir à Michel BRICAGE.

2 Conseillères titulaires arrivées en cours de séance en ayant donné un pouvoir de vote : Aurélie FARCY a donné pouvoir à Agnès JOREAU (jusqu'à l'OJ n° 6/5 inclus) et Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Léa COIGNOT (jusqu'à l'OJ n° 6/6 inclus).

4 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Damien BRIZARD, Jean-Claude LANDRIER, Sonia PATOURET-DUMAY et Catherine PRÉVOST.

3 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Myriam GILLET-ACCART et Julien MILLOT.

8 Conseillers titulaires présents avant un pouvoir de vote : Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Arnaud GUYARD et Chantal HOCHART.

4 Conseillers suppléants présents avant un pouvoir de vote : Jean-Luc BEZOUT, Éric BOUBAKER, Michel BRICAGE et Dominique MILLIARD.

Date de la convocation	6 mars 2023
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	52
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	8
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	4

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2023-16

Objet : Durée d'amortissement du montant des travaux de réhabilitation de la piscine intercommunale d'AVALLON

Monsieur Bernard RAGAGE propose au Conseil Communautaire de délibérer pour fixer à 27 ans la durée d'amortissement du montant des travaux de la réhabilitation de la piscine intercommunale d'AVALLON à compter de l'année 2023.

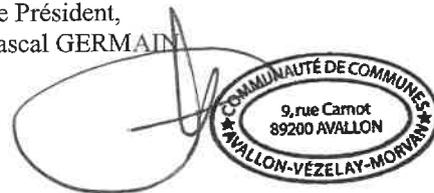
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, FIXE à 27 ans la durée d'amortissement du montant des travaux de la réhabilitation de la piscine intercommunale d'AVALLON à compter de l'année 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN





**Département de l'Yonne
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 13 mars 2023, à 17 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

52 Conseillers Communautaires présents : Angélo ARÉNA, Florence BAGNARD, Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Alain COMMARET (arrivée à l'OJ n°5/1), Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY (arrivée à l'OJ n°6/6), Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Arnaud GUYARD, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n°7), Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER (arrivée à l'OJ n°5/2), Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Françoise LAURENT, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET (arrivée à l'OJ n°5/2), Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Monique MILLEREAUX, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Sylvie SOILLY, Joël TISSIER, Philippe VEYSSIÈRE (arrivée à l'OJ n°6/2) et Emmanuel ZEHNDER.

12 Conseillers titulaires excusés avant donné un pouvoir de vote : Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Gérard GUYARD a donné pouvoir à Alain GUITTET, Éric JODELET a donné pouvoir à Gérard DELORME, Philippe LENOIR a donné pouvoir à Arnaud GUYARD, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Gérard PAILLARD a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Nicolas ROBERT a donné pouvoir à Jean-Luc BEZOUT, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD, Didier SWIATKOWSKI a donné pouvoir à Olivier BERTRAND, Louis VIGOUREUX a donné pouvoir à Éric BOUBAKER, Élise VILLIERS a donné pouvoir à Chantal HOCHART et Alain VITEAU a donné pouvoir à Michel BRICAGE.

2 Conseillères titulaires arrivées en cours de séance en ayant donné un pouvoir de vote : Aurélie FARCY a donné pouvoir à Agnès JOREAU (jusqu'à l'OJ n° 6/5 inclus) et Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Léa COIGNOT (jusqu'à l'OJ n° 6/6 inclus).

4 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Damien BRIZARD, Jean-Claude LANDRIER, Sonia PATOURET-DUMAY et Catherine PRÉVOST.

3 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Myriam GILLET-ACCART et Julien MILLOT.

8 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Arnaud GUYARD et Chantal HOCHART.

4 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Jean-Luc BEZOUT, Éric BOUBAKER, Michel BRICAGE et Dominique MILLIARD.

Date de la convocation	6 mars 2023
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	52
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	8
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	4

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2023-17

Objet : Attribution de compensations prévisionnelles 2023-2

Dans le cadre du régime de la fiscalité professionnelle unique et pour faire suite aux propositions approuvées par la Commission locale d'évaluation des charges transférées en date du 8 février 2023, Monsieur Bernard RAGAGE propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour approuver les attributions de compensation prévisionnelles 2023-2 telles qu'elles sont proposées.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, APPROUVE les attributions de compensation prévisionnelles 2023-2 telles qu'elles sont proposées (cf. : tableau ci-annexé).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN



**Département de l'Yonne
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 13 mars 2023, à 17 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

52 Conseillers Communautaires présents : Angélo ARÉNA, Florence BAGNARD, Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Alain COMMARET (arrivée à l'OJ n°5/1), Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY (arrivée à l'OJ n°6/6), Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Arnaud GUYARD, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n°7), Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER (arrivée à l'OJ n°5/2), Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Françoise LAURENT, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET (arrivée à l'OJ n°5/2), Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Monique MILLEREAUX, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Sylvie SOILLY, Joël TISSIER, Philippe VEYSSIÈRE (arrivée à l'OJ n°6/2) et Emmanuel ZEHNDER.

12 Conseillers titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote : Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Gérard GUYARD a donné pouvoir à Alain GUITTET, Éric JODELET a donné pouvoir à Gérard DELORME, Philippe LENOIR a donné pouvoir à Arnaud GUYARD, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Gérard PAILLARD a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Nicolas ROBERT a donné pouvoir à Jean-Luc BEZOUT, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD, Didier SWIATKOWSKI a donné pouvoir à Olivier BERTRAND, Louis VIGOUREUX a donné pouvoir à Éric BOUBAKER, Élise VILLIERS a donné pouvoir à Chantal HOCHART et Alain VITEAU a donné pouvoir à Michel BRICAGE.

2 Conseillères titulaires arrivées en cours de séance en ayant donné un pouvoir de vote : Aurélie FARCY a donné pouvoir à Agnès JOREAU (jusqu'à l'OJ n° 6/5 inclus) et Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Léa COIGNOT (jusqu'à l'OJ n° 6/6 inclus).

4 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Damien BRIZARD, Jean-Claude LANDRIER, Sonia PATOURET-DUMAY et Catherine PRÉVOST.

3 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Myriam GILLET-ACCART et Julien MILLOT.

8 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Arnaud GUYARD et Chantal HOCHART.

4 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Jean-Luc BEZOUT, Éric BOUBAKER, Michel BRICAGE et Dominique MILLIARD.

Date de la convocation	6 mars 2023
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	52
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	8
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	4

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2023-18

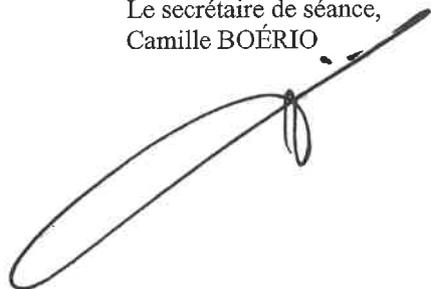
Objet : Rapport quinquennal des attributions de compensation 2017-2021

Dans le cadre du régime de la fiscalité professionnelle unique et pour faire suite à l'information qui a été donnée à la Commission locale d'évaluation des charges transférées en date du 8 février 2023, Monsieur Bernard RAGAGE propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour approuver le rapport quinquennal des attributions de compensation 2017-2021 tel qu'il est présenté.

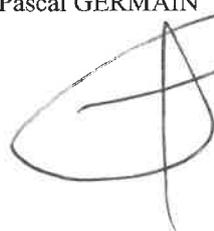
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, APPROUVE le rapport quinquennal des attributions de compensation 2017-2021 tel qu'il est présenté (cf. : tableau ci-annexé).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN



**Département de l'Yonne
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 13 mars 2023, à 17 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

52 Conseillers Communautaires présents : Angélo ARÉNA, Florence BAGNARD, Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Alain COMMARET (arrivée à l'OJ n°5/1), Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY (arrivée à l'OJ n°6/6), Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Arnaud GUYARD, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n°7), Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER (arrivée à l'OJ n°5/2), Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Françoise LAURENT, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET (arrivée à l'OJ n°5/2), Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Monique MILLEREAUX, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Sylvie SOILLY, Joël TISSIER, Philippe VEYSSIÈRE (arrivée à l'OJ n°6/2) et Emmanuel ZEHNDER.

12 Conseillers titulaires excusés avant donné un pouvoir de vote : Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Gérard GUYARD a donné pouvoir à Alain GUITTET, Éric JODELET a donné pouvoir à Gérard DELORME, Philippe LENOIR a donné pouvoir à Arnaud GUYARD, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Gérard PAILLARD a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Nicolas ROBERT a donné pouvoir à Jean-Luc BEZOUT, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD, Didier SWIATKOWSKI a donné pouvoir à Olivier BERTRAND, Louis VIGOUREUX a donné pouvoir à Éric BOUBAKER, Élise VILLIERS a donné pouvoir à Chantal HOCHART et Alain VITEAU a donné pouvoir à Michel BRICAGE.

2 Conseillères titulaires arrivées en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Aurélie FARCY a donné pouvoir à Agnès JOREAU (jusqu'à l'OJ n° 6/5 inclus) et Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Léa COIGNOT (jusqu'à l'OJ n° 6/6 inclus).

4 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Damien BRIZARD, Jean-Claude LANDRIER, Sonia PATOURET-DUMAY et Catherine PRÉVOST.

3 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Myriam GILLET-ACCART et Julien MILLOT.

8 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Arnaud GUYARD et Chantal HOCHART.

4 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Jean-Luc BEZOUT, Éric BOUBAKER, Michel BRICAGE et Dominique MILLIARD.

Date de la convocation	6 mars 2023
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	52
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	8
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	4

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2023-19

Objet : Prêt de la Banque des Territoires pour la réhabilitation de la piscine intercommunale

Dans le cadre du financement des travaux de réhabilitation de la piscine, Monsieur Bernard RAGAGE rappelle que la ville d'AVALLON a contracté, en 2019, un prêt de 1 500 000,00 euros indexé sur le taux du livret A pour une durée de 30 ans auprès de la Banque des Territoires (Caisse des dépôts et consignations). Considérant l'évolution du taux du livret A, il rappelle également que des échanges ont déjà eu lieu lors des réunions du Bureau Communautaire ou du Conseil Communautaire sur l'opportunité qu'il y aurait ou non de conserver le prêt en cours ou de contractualiser un nouveau prêt à taux fixe auprès d'un autre établissement bancaire permettant ainsi un remboursement anticipé dudit prêt en cours, étant précisé qu'il n'est pas possible que celui-ci soit renégocié avec un taux fixe.

Monsieur Bernard RAGAGE propose au Conseil Communautaire de délibérer pour décider :

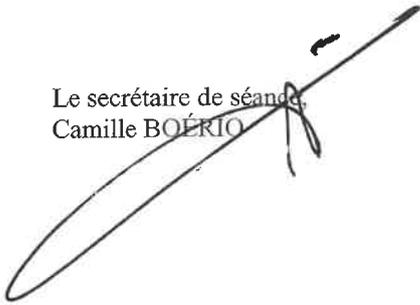
- Soit de conserver le prêt indexé sur l'évolution du taux du livret A auprès de la Banque des Territoires en acceptant la proposition de ramener la durée du remboursement à 24 ans,

- Soit de recourir à un nouveau prêt à taux fixe auprès d'un autre établissement bancaire permettant le remboursement anticipé du prêt en cours auprès de la Banque des Territoires. A ce titre, il indique qu'une consultation a été lancée auprès de plusieurs établissements bancaires pour un prêt classique de 1 450 000,00 euros (capital restant dû et indemnité actuarielle du remboursement anticipé) à taux fixe sur une durée de 27 ans maximum,

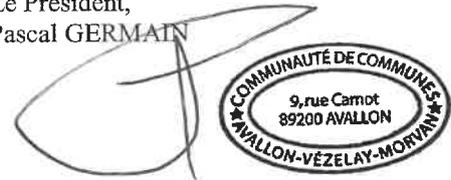
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, DÉCIDE de conserver le prêt indexé sur l'évolution du taux du livret A auprès de la Banque des Territoires en acceptant la proposition de ramener la durée du remboursement à 24 ans.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN



Département de l'Yonne
Canton d'Avallon

COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLO-VEZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le lundi 13 mars 2023, à 17 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au marché couvert à AVALLO, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

52 Conseillers Communautaires présents : Angélo ARÉNA, Florence BAGNARD, Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Alain COMMARET (arrivée à l'OJ n°5/1), Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY (arrivée à l'OJ n°6/6), Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Arnaud GUYARD, Christian GUYOT, Jamilah HABSOU, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n°7), Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER (arrivée à l'OJ n°5/2), Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Françoise LAURENT, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET (arrivée à l'OJ n°5/2), Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Monique MILLEREAUX, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Sylvie SOILLY, Joël TISSIER, Philippe VEYSSIÈRE (arrivée à l'OJ n°6/2) et Emmanuel ZEHNDER.

12 Conseillers titulaires excusés avant donné un pouvoir de vote : Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Gérard GUYARD a donné pouvoir à Alain GUITTET, Éric JODELET a donné pouvoir à Gérard DELORME, Philippe LENOIR a donné pouvoir à Arnaud GUYARD, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Gérard PAILLARD a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Nicolas ROBERT a donné pouvoir à Jean-Luc BEZOUT, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD, Didier SWIATKOWSKI a donné pouvoir à Olivier BERTRAND, Louis VIGOUREUX a donné pouvoir à Éric BOUBAKER, Élise VILLIERS a donné pouvoir à Chantal HOCHART et Alain VITEAU a donné pouvoir à Michel BRICAGE.

2 Conseillères titulaires arrivées en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Aurélie FARCY a donné pouvoir à Agnès JOREAU (jusqu'à l'OJ n° 6/5 inclus) et Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Léa COIGNOT (jusqu'à l'OJ n° 6/6 inclus).

4 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Damien BRIZARD, Jean-Claude LANDRIER, Sonia PATOURET-DUMAY et Catherine PRÉVOST.

3 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Myriam GILLET-ACCART et Julien MILLOT.

8 Conseillers titulaires présents avant un pouvoir de vote : Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Arnaud GUYARD et Chantal HOCHART.

4 Conseillers suppléants présents avant un pouvoir de vote : Jean-Luc BEZOUT, Éric BOUBAKER, Michel BRICAGE et Dominique MILLIARD.

Date de la convocation	6 mars 2023
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	52
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	8
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	4

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2023-20

Objet : Récupération des heures « dimanches et jours fériés »

Compte tenu du transfert de la compétence « entretien et gestion de la piscine », le Président rappelle que le Conseil Communautaire, par la délibération 2022-100 en date du 30 juin 2022, a modifié le règlement intérieur des services pour approuver qu'une heure réalisée les dimanches et jours fériés donne droit à une récupération de 2 heures. Toutefois, il indique que les dispositions du décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 et la circulaire du 11 octobre 2002 relative au nouveau régime indemnitaire des heures et travaux supplémentaires dans la fonction publique territoriale prévoient qu'une heure travaillée le dimanche ou un jour férié, au-delà du cycle de travail de l'agent, ne donne droit qu'à un repos compensateur de 1 heures 45.

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du mercredi 25 janvier 2023, le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour :

- Retirer la délibération 2022-100 en date du 30 juin 2022,
- Et, le cas échéant,

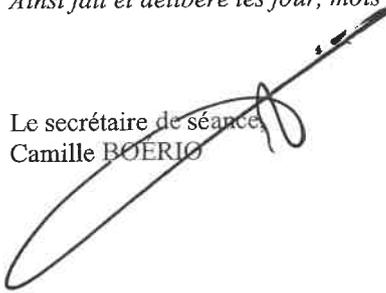
- Approuver qu'une heure travaillée le dimanche ou un jour férié, au-delà du cycle de travail de l'agent, donne droit à un repos compensateur de 1 heures 45, conformément aux dispositions du décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 et à la circulaire du 11 octobre 2002 relative au nouveau régime indemnitaire des heures et travaux supplémentaires dans la fonction publique territoriale,
- Décider de modifier le règlement intérieur des services en application de la présente décision.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

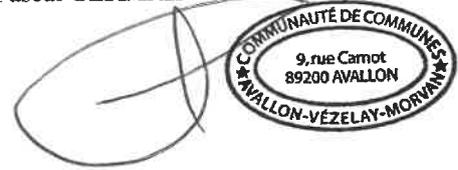
- **RETIRE** la délibération 2022-100 en date du 30 juin 2022,
- **APPROUVE** qu'une heure travaillée le dimanche ou un jour férié, au-delà du cycle de travail de l'agent, ne donne droit qu'à un repos compensateur de 1 heures 45, conformément aux dispositions du décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 et à la circulaire du 11 octobre 2002 relative au nouveau régime indemnitaire des heures et travaux supplémentaires dans la fonction publique territoriale,
- **DÉCIDE** de modifier le règlement intérieur des services en application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance
Camille BOERIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN



**Département de l'Yonne
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 13 mars 2023, à 17 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

52 Conseillers Communautaires présents : Angélo ARÉNA, Florence BAGNARD, Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Alain COMMARET (arrivée à l'OJ n°5/1), Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY (arrivée à l'OJ n°6/6), Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Arnaud GUYARD, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n°7), Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER (arrivée à l'OJ n°5/2), Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Françoise LAURENT, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET (arrivée à l'OJ n°5/2), Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Monique MILLEREAUX, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Sylvie SOILLY, Joël TISSIER, Philippe VEYSSIÈRE (arrivée à l'OJ n°6/2) et Emmanuel ZEHNDER.

12 Conseillers titulaires excusés avant donné un pouvoir de vote : Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Gérard GUYARD a donné pouvoir à Alain GUITTET, Éric JODELET a donné pouvoir à Gérard DELORME, Philippe LENOIR a donné pouvoir à Arnaud GUYARD, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Gérard PAILLARD a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Nicolas ROBERT a donné pouvoir à Jean-Luc BEZOUT, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD, Didier SWIATKOWSKI a donné pouvoir à Olivier BERTRAND, Louis VIGOUREUX a donné pouvoir à Éric BOUBAKER, Élise VILLIERS a donné pouvoir à Chantal HOCHART et Alain VITEAU a donné pouvoir à Michel BRICAGE.

2 Conseillères titulaires arrivées en cours de séance en ayant donné un pouvoir de vote : Aurélie FARCY a donné pouvoir à Agnès JOREAU (jusqu'à l'OJ n° 6/5 inclus) et Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Léa COIGNOT (jusqu'à l'OJ n° 6/6 inclus).

4 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Damien BRIZARD, Jean-Claude LANDRIER, Sonia PATOURET-DUMAY et Catherine PRÉVOST.

3 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Myriam GILLET-ACCART et Julien MILLOT.

8 Conseillers titulaires présents avant un pouvoir de vote : Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Arnaud GUYARD et Chantal HOCHART.

4 Conseillers suppléants présents avant un pouvoir de vote : Jean-Luc BEZOUT, Éric BOUBAKER, Michel BRICAGE et Dominique MILLIARD.

Date de la convocation	6 mars 2023
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	52
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	8
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	4

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2023-21

Objet : Durée hebdomadaire du travail

Lors du Conseil Communautaire en date du 30 juin 2022, le Président rappelle qu'il avait été expliqué que les agents de la piscine travaillent sur la base des cycles suivants :

Nombre de cycles en semaines	Grades	Moyennes par semaine	Nombre de jours de RTT
6	Educateur des activités physiques et sportives	37 heures	12
3	Adjoint administratif Adjoint technique	36 heures	6

Par la délibération 2022-102 en date du 30 juin 2022, il rappelle que le Conseil Communautaire l'avait autorisé à ajouter au règlement intérieur des services les dispositions suivantes :

- La durée hebdomadaire du temps de travail des agents à temps complet est, selon les missions et après acceptation de la Direction :
 - 4) 37 heures : ce qui ouvre droit à 12 jours de réduction de temps de travail (RTT),
 - 5) 36 heures : ce qui ouvre droit à 6 jours de réduction de temps de travail (RTT).
- La durée de travail des agents à temps partiel est calculée au prorata des obligations de service. Les durées de travail des agents à temps partiel seront fonction de la quotité de travail et de la catégorie hiérarchique et du service auxquels ils appartiennent :
 - 4) Pour les agents à 37 heures :

Quotité de travail	Temps de travail hebdomadaire	Jours RTT
Travail à 90 %	33 heures 18	11
Travail à 80 %	29 heures 36	10
Travail à 70 %	25 heures 54	8,5
Travail à 60 %	22 heures 12	7,5
Travail à 50 %	18 heures 30	6

- 5) Pour les agents à 36 heures :

Quotité de travail	Temps de travail hebdomadaire	Jours RTT
Travail à 90 %	32 heures 24	5,5
Travail à 80 %	28 heures 48	5
Travail à 70 %	25 heures 12	4,5
Travail à 60 %	21 heures 36	4
Travail à 50 %	18 heures	3

Toutefois, le Président explique que l'article 4 du décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 prévoit que la détermination des conditions de mise en place des cycles de travail au sein d'une collectivité doit préalablement requérir l'avis du Comité Social Territorial. Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du mercredi 25 janvier 2023, il propose au Conseil Communautaire de délibérer pour :

- Retirer la délibération 2022-102 en date du 30 juin 2022,
Et, le cas échéant,
- L'autoriser à ajouter au règlement intérieur des services les dispositions suivantes :
 - La durée hebdomadaire du temps de travail des agents à temps complet est, selon les missions et après acceptation de la Direction :
 - 4) 37 heures : ce qui ouvre droit à 12 jours de réduction de temps de travail (RTT),
 - 5) 36 heures : ce qui ouvre droit à 6 jours de réduction de temps de travail (RTT).
 - La durée de travail des agents à temps partiel est calculée au prorata des obligations de service. Les durées de travail des agents à temps partiel seront fonction de la quotité de travail et de la catégorie hiérarchique et du service auxquels ils appartiennent :
 - 4) Pour les agents à 37 heures :

Quotité de travail	Temps de travail hebdomadaire	Jours RTT
Travail à 90 %	33 heures 18	11
Travail à 80 %	29 heures 36	10
Travail à 70 %	25 heures 54	8,5
Travail à 60 %	22 heures 12	7,5
Travail à 50 %	18 heures 30	6

- 5) Pour les agents à 36 heures :

Quotité de travail	Temps de travail hebdomadaire	Jours RTT
Travail à 90 %	32 heures 24	5,5
Travail à 80 %	28 heures 48	5
Travail à 70 %	25 heures 12	4,5
Travail à 60 %	21 heures 36	4
Travail à 50 %	18 heures	3

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **RETIRE** la délibération 2022-102 en date du 30 juin 2022,
- **AUTORISE** le Président à ajouter au règlement intérieur des services les dispositions suivantes :
 - **La durée hebdomadaire du temps de travail des agents à temps complet est, selon les missions et après acceptation de la Direction :**

- 4) 37 heures : ce qui ouvre droit à 12 jours (RTT),
- 5) 36 heures : ce qui ouvre droit à 6 jours (RTT).

- La durée de travail des agents à temps partiel est calculée au prorata des obligations de service. Les durées de travail des agents à temps partiel seront fonction de la quotité de travail et de la catégorie hiérarchique et du service auxquels ils appartiennent :

- 4) Pour les agents à 37 heures :

Quotité de travail	Temps de travail hebdomadaire	Jours RTT
Travail à 90 %	33 heures 18	11
Travail à 80 %	29 heures 36	10
Travail à 70 %	25 heures 54	8,5
Travail à 60 %	22 heures 12	7,5
Travail à 50 %	18 heures 30	6

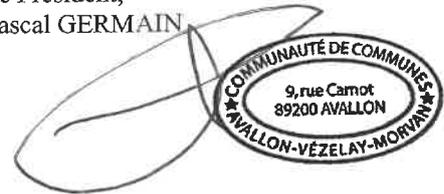
- 5) Pour les agents à 36 heures :

Quotité de travail	Temps de travail hebdomadaire	Jours RTT
Travail à 90 %	32 heures 24	5,5
Travail à 80 %	28 heures 48	5
Travail à 70 %	25 heures 12	4,5
Travail à 60 %	21 heures 36	4
Travail à 50 %	18 heures	3

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,
Camille BOÉRIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN



**Département de l'Yonne
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 13 mars 2023, à 17 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

52 Conseillers Communautaires présents : Angélo ARÉNA, Florence BAGNARD, Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Alain COMMARET (arrivée à l'OJ n°5/1), Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY (arrivée à l'OJ n°6/6), Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Arnaud GUYARD, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n°7), Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER (arrivée à l'OJ n°5/2), Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Françoise LAURENT, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET (arrivée à l'OJ n°5/2), Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Monique MILLEREAUX, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Sylvie SOILLY, Joël TISSIER, Philippe VEYSSIÈRE (arrivée à l'OJ n°6/2) et Emmanuel ZEHNDER.

12 Conseillers titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote : Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Gérard GUYARD a donné pouvoir à Alain GUITTET, Éric JODELET a donné pouvoir à Gérard DELORME, Philippe LENOIR a donné pouvoir à Arnaud GUYARD, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Gérard PAILLARD a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Nicolas ROBERT a donné pouvoir à Jean-Luc BEZOUT, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD, Didier SWIATKOWSKI a donné pouvoir à Olivier BERTRAND, Louis VIGOUREUX a donné pouvoir à Éric BOUBAKER, Élise VILLIERS a donné pouvoir à Chantal HOCHART et Alain VITEAU a donné pouvoir à Michel BRICAGE.

2 Conseillères titulaires arrivées en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Aurélie FARCY a donné pouvoir à Agnès JOREAU (jusqu'à l'OJ n° 6/5 inclus) et Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Léa COIGNOT (jusqu'à l'OJ n° 6/6 inclus).

4 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Damien BRIZARD, Jean-Claude LANDRIER, Sonia PATOURET-DUMAY et Catherine PRÉVOST.

3 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Myriam GILLET-ACCART et Julien MILLOT.

8 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Arnaud GUYARD et Chantal HOCHART.

4 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Jean-Luc BEZOUT, Éric BOUBAKER, Michel BRICAGE et Dominique MILLIARD.

Date de la convocation	6 mars 2023
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	52
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	8
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	4

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2023-22

Objet : Création d'une micro-crèche à ÉTAULES

Après avoir rappelé les difficultés récurrentes de satisfaire les nombreuses demandes de places en petites crèches, le Président rappelle également que la Commission et les services « Enfance-Jeunesse » de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN (CCAVM) ont poursuivi l'instruction de plusieurs scénarios pour augmenter l'offre d'accueil de la petite enfance et, notamment, le projet de reprise de la Maison des Assistantes Maternelles à ÉTAULES par la CCAVM à des fins de créer une micro-crèche de 10 places. A partir d'une étude de faisabilité réalisée dans ce sens par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Yonne, en lien avec les services de la PMI du Conseil Départemental de l'Yonne et de la Caisse d'allocations familiales de l'Yonne, il explique que la commune d'ÉTAULES et la CCAVM ont multiplié les réunions de travail et organisé des visites sur site avec les partenaires, les élus et les techniciens pour finalement s'accorder pour proposer, à leur assemblée délibérante respective, la mise à disposition à titre gratuit des locaux de la Maison des Assistantes Maternelles, propriété

de la commune d'ÉTAULES, à la CCAVM pour créer une micro-crèche de 10 places d'accueil de la petite enfance.

Dans le cadre de cette mise à disposition de locaux à titre gratuit relative au transfert de la compétence « accueil de la petite enfance », le Président précise que le bénéficiaire :

- Possède tout pouvoir de gestion,
- Assume l'ensemble des obligations du propriétaire au titre du fonctionnement et de l'investissement,
- Assure le renouvellement des biens mobiliers existants,
- Agit en justice en lieu et place du propriétaire,
- Réalise les travaux d'aménagement des locaux nécessaires à l'exercice de la compétence d'accueil de la petite enfance,
- Se substitue de plein droit à la commune dans tous les contrats de gestion (eau, électricité, maintenance, assurances, entretien...),

Il indique également qu'il n'y a pas d'emprunt en cours relatif aux biens qui seraient mis à disposition et que ladite mise à disposition durera aussi longtemps que les biens seront nécessaires à l'exercice de la compétence de l'accueil de la petite enfance. De plus, le Président présente une projection budgétaire succincte de fonctionnement sur les 3 prochaines années.

Considérant toutes les explications susvisées et celles exposées en cours de séance, d'une part et, d'autre part, la délibération favorable de la commune d'ÉTAULES, en date du 7 février 2023, pour la mise à disposition, à titre gratuit, des locaux de la Maison des Assistantes Maternelles à la CCAVM, le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour :

- Décider la création d'une micro-crèche de 10 places dans les locaux de la Maison des Assistantes Maternelles, propriété de la commune d'ÉTAULES,
Et le cas échéant,
- Accepter la mise à disposition à titre gratuit des locaux de la Maison des Assistantes Maternelles sise 14 rue romaine 89200 ÉTAULES à la CCAVM à compter du 1^{er} mai 2023, selon les modalités susvisées,
- Dire que la mise à disposition doit être constatée par un procès-verbal établi contradictoirement en précisant la consistance, la situation juridique, l'état des biens et leur valeur,
- L'autoriser à signer ledit procès-verbal avec le Maire de la commune d'ÉTAULES,
Et le cas échéant,
- Autoriser la réalisation des travaux d'aménagement et de transformation de la Maison des Assistantes Maternelles en une micro-crèche de 10 places pour un montant estimatif plafonné à 50 000,00 euros HT, en référence à l'arrêté du 31 août 2021 du Ministère des solidarités et de la santé, publié au journal officiel en date du 7 septembre 2021, créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage),
- L'autoriser à signer tous autres documents ou prendre toutes décisions inhérents à la mise en œuvre de la présente décision sauf le recrutement de personnels qui fera, le cas échéant, l'objet d'un autre rapport soumis à délibération lors d'un prochain Conseil Communautaire.
Et le cas échéant,
Étant précisé que le Bureau Communautaire, en vertu de ses délégations :
 - Retiendra les entreprises pour réaliser les travaux dans le cadre d'un marché à procédure adaptée,
 - Sollicitera toutes subventions auprès de tous les financeurs potentiels (État, Conseil Départemental de l'Yonne et Caisse d'allocations familiales de l'Yonne) pour un financement au taux de 80%.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité (Monsieur Olivier RAUSCENT ne prenant pas part au vote),

- **DÉCIDE** la création d'une micro-crèche de 10 places dans les locaux de la Maison des Assistantes Maternelles, propriété de la commune d'ÉTAULES,
- **ACCEPTÉ** la mise à disposition à titre gratuit des locaux de la Maison des Assistantes Maternelles sise 14 rue romaine 89200 ÉTAULES à la CCAVM à compter du 1^{er} mai 2023, selon les modalités susvisées,
- **DIT** que la mise à disposition doit être constatée par un procès-verbal établi contradictoirement en précisant la consistance, la situation juridique, l'état des biens et leur valeur,

- **AUTORISE** le Président à signer ledit **procès-verbal** avec le Maire de la commune de **d'ÉTAULES**,
- **AUTORISE** la réalisation des travaux d'aménagement et de travaux de construction de **Assistantes Maternelles en une micro-crèche de 10 places pour un montant estimatif plafonné à 50 000,00 euros HT (cf. : plans et avis du service de la PMI annexés au procès-verbal)**, en référence à l'arrêté du 31 août 2021 du Ministère des solidarités et de la santé, publié au journal officiel en date du 7 septembre 2021, créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage),
- **AUTORISE** le Président à signer tous autres documents ou prendre toutes décisions inhérents à la mise en œuvre de la présente décision sauf le recrutement de personnels qui fera, le cas échéant, l'objet d'un autre rapport soumis à délibération lors d'un prochain Conseil Communautaire.
- **ACTE** que le Bureau Communautaire, en vertu de ses délégations, retiendra les entreprises pour réaliser les travaux dans le cadre d'un marché à procédure adaptée et sollicitera toutes subventions auprès de tous les financeurs potentiels (État, Conseil Départemental de l'Yonne et Caisse d'allocations familiales de l'Yonne) pour un financement au taux de 80%.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,
Camille BOERIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN





Département de l'Yonne
Canton d'Avallon

COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le lundi 13 mars 2023, à 17 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

52 Conseillers Communautaires présents : Angélo ARÉNA, Florence BAGNARD, Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Alain COMMARET (arrivée à l'OJ n°5/1), Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY (arrivée à l'OJ n°6/6), Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Arnaud GUYARD, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n°7), Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER (arrivée à l'OJ n°5/2), Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Françoise LAURENT, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET (arrivée à l'OJ n°5/2), Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Monique MILLEREAUX, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Sylvie SOILLY, Joël TISSIER, Philippe VEYSSIÈRE (arrivée à l'OJ n°6/2) et Emmanuel ZEHNDER.

12 Conseillers titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote : Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Gérard GUYARD a donné pouvoir à Alain GUITTET, Éric JODELET a donné pouvoir à Gérard DELORME, Philippe LENOIR a donné pouvoir à Arnaud GUYARD, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Gérard PAILLARD a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Nicolas ROBERT a donné pouvoir à Jean-Luc BEZOUT, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD, Didier SWIATKOWSKI a donné pouvoir à Olivier BERTRAND, Louis VIGOUREUX a donné pouvoir à Éric BOUBAKER, Élise VILLIERS a donné pouvoir à Chantal HOCHART et Alain VITEAU a donné pouvoir à Michel BRICAGE.

2 Conseillères titulaires arrivées en cours de séance en ayant donné un pouvoir de vote : Aurélie FARCY a donné pouvoir à Agnès JOREAU (jusqu'à l'OJ n° 6/5 inclus) et Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Léa COIGNOT (jusqu'à l'OJ n° 6/6 inclus).

4 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Damien BRIZARD, Jean-Claude LANDRIER, Sonia PATOURET-DUMAY et Catherine PRÉVOST.

3 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Myriam GILLET-ACCART et Julien MILLOT.

8 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Arnaud GUYARD et Chantal HOCHART.

4 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Jean-Luc BEZOUT, Éric BOUBAKER, Michel BRICAGE et Dominique MILLIARD.

Date de la convocation	6 mars 2023
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	52
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	8
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	4

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2023-23

Objet : Convention partenariale d'objectifs et de cofinancement du Relais Petite Enfance

Après les explications apportées en cours de séance, Madame Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU propose au Conseil Communautaire de délibérer pour autoriser le Président à signer le renouvellement de la convention partenariale d'objectifs et de cofinancement du Relais Petite Enfance avec le Conseil Départemental de l'Yonne et la Caisse d'allocations familiales de l'Yonne pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, **AUTORISE** le Président à signer le renouvellement de la convention partenariale d'objectifs et de cofinancement du Relais Petite Enfance avec le Conseil Départemental de l'Yonne et la Caisse d'allocations familiales de l'Yonne pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023 (cf. : convention ci-annexé).



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,
Camille BOËRIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN

